

EXPOSE DE SOUTENANCE DE THESE 12 décembre 2011

M/Mme le Président/e, mesdames et messieurs les membres du jury,

J'ai l'honneur et le plaisir de présenter aujourd'hui devant vous ma thèse intitulée *Lutter contre l'avortement illégal. Les politiques de la vie au défi du contrôle des mœurs*. Je vous remercie d'avoir bien voulu prendre connaissance de ce travail et d'être venu le discuter aujourd'hui. Je remercie également tous ceux qui m'ont fait l'amitié de venir assister à cette soutenance.

GENESE DU PROJET, DEMARCHE ADOPTEE

Je me permettrai de commencer cet exposé en remontant brièvement aux « origines » du projet ; c'est à dire en revenant sur les raisons qui m'ont conduit, d'une part, à entreprendre une recherche à l'EHESS sous la direction de P-A Rosental, et, d'autre part, à consacrer ce doctorat à la question de l'avortement illégal.

Ma première motivation, et ce qui m'a attiré vers cette école, était moins d'ordre thématique que d'ordre méthodologique. J'avais conservé de mes premières années de formation universitaires, reçue dans les années 1990, une certaine frustration. La place prédominante qu'occupaient alors le « culturel » et les « idées politiques » dans l'enseignement de l'histoire contemporaine laissait insatisfaits les étudiants attirés par une approche plus matérialiste, plus « incarnée » des rapports sociaux et du changement soc. Marc Bloch ou Lucien Febvre étaient rituellement cités – du moins dans les cours d'« historiographie » -, mais dans les faits, histoire et sciences sociales communiquaient assez peu. La sociologie, l'ethnologie, ne m'étaient apparues que sous le visage d'un structuralisme difficilement compatible avec les questionnements de l'historien. C'est en préparant l'une des questions d'agrégation – sur les monarchies espagnole et française au XVIIe siècle – que j'ai découvert qu'il existait, à l'EHESS notamment, une façon de faire de l'histoire beaucoup plus proche de mes aspirations. Ce que disaient ces historiens modernistes de la genèse de la chose étatique, de son fonctionnement, de sa relation intime avec le corps social, a fortement contribué à me faire entamer un 3^e cycle. Cependant, en terme de sujet à traiter, j'avais beaucoup de centres d'intérêt mais aucune « piste » précise.

C'est sur les conseils d'un ami ici présent que j'ai suivi à partir de 2002, à l'EHESS, les séminaires de Paul-André Rosental et de Laura Downs. Ces séminaires m'ont aidé à me forger une démarche, fondée sur l'étude conjuguée des institutions, des politiques publiques et des savoirs scientifiques, dans une recherche constante d'auto-contrôle méthodologique. Ils m'ont fait découvrir des travaux à mes yeux essentiels, me donnant aussi l'occasion de rencontrer leurs auteurs : je pense en particulier à Alain Chatriot, Christian Topalov, Claire Lemerrier, Elodie Richard ou encore Magali della Sudda. C'est, enfin, grâce au séminaire « population, famille et politique sociale » que j'ai trouvé mon sujet de recherche, à savoir la lutte contre l'avortement clandestin.

Mon intention première en me lançant dans cette recherche était de contribuer à l'étude des normes familiales et des politiques « natalistes », en y intégrant l'analyse de genre. J'ai conçu la lutte anti-avortement comme une mobilisation collective, imbriquant étroitement des militants natalistes et familiaux, des « experts » de la population et des membres de l'appareil d'Etat. J'espérais ainsi répondre à des interrogations personnelles sur la façon dont se « fabrique » la loi, au-delà de ce qu'en disent les manuels de droit constitutionnel. Peu à peu, j'en suis venu à construire la lutte contre l'avortement comme une politique de régulation des comportements de procréation et de reproduction, étudié dans sa confrontation, éminemment problématique, avec le corps social.

Comme j'ai souhaité l'évoquer dès les premières pages de mon mémoire, les orientations de recherche qui s'en sont suivies sont indissociables de mes points d'attache institutionnels. Mon accueil comme doctorant à l'INED explique pourquoi j'ai intégré à l'analyse l'avortement dans sa matérialité socio-démographique. Car l'avortement n'est pas seulement un objet d'action publique, c'est aussi, par hypothèse au moins, un phénomène de morphologie sociale irréductible aux discours et représentations ; c'est aussi, bien qu'il soit largement insaisissable, un objet de connaissance démographique.

La création du groupe de recherche ESOPP m'a beaucoup aidé à conceptualiser l'interaction entre les politiques publiques, la manière dont elles étaient mises en œuvre, et cette dimension socio-démographique de l'avortement. Ma participation aux réunions de ce groupe m'a incité à questionner les politiques de la vie sous l'angle de leur effectivité et de leur impact social.

J'ajoute que je n'aurais peut-être pas abordé la question juridique de la même manière si je n'avais pas été confronté, dans mon expérience professionnelle, à certaines situations renvoyant, au fond, au rapport entre la norme juridique et sa transgression. En effet en tant qu'acteur de la communauté éducative d'un établissement secondaire, j'ai souvent eu

l'occasion de réfléchir, de façon très pratique, au problème de la portée sociale de la règle voire de la sanction de droit.

J'en viens maintenant à ma stratégie de recherche à proprement parler. Parce que j'ai voulu éviter les réductionnismes et les grilles de lectures monolithiques, j'ai cherché à déplier toutes les facettes de mon objet. Je me suis cependant imposé un principe unificateur (et presque une contrainte d'écriture) : celui de prendre pour angle d'observation principal et systématique les *acteurs historiques (individuels ou collectifs)* et leurs *interrelations*. Sans rejeter les représentations collectives ou les « mentalités », j'ai en effet choisi de me concentrer sur les acteurs clés, les canaux et les supports matériels de leur action et les mécanismes institutionnels tangibles.

Pour ce faire, il m'a fallu mener conjointement trois types de démarches, reposant sur des matériaux de nature différente :

* d'abord, constituer une base biographique regroupant les principales personnes physiques impliquées dans la lutte. J'ai pour cela rassemblé une importante masse d'infos nominatives, en utilisant toutes sortes d'instruments documentaires et d'archives. Cette base a ensuite été soumise à l'analyse de données relationnelle, ce qui m'a permis de faire émerger les acteurs et les réseaux au rôle le plus déterminants.

* ensuite, élaborer et traiter, selon les démarches de l'histoire sociale et de l'histoire politique, un corpus de sources de nature plus conventionnelle. D'un côté, des sources imprimés (publications spécialisées, revues associatives, presse professionnelle...). De l'autre, des archives originales provenant soit de l'Etat central (notamment de la direction criminelle du ministère de la Justice) soit des administrations déconcentrées (brigades de police et de gendarmerie, ou encore hôpitaux de l'Assistance publique)

* enfin, j'ai repris entièrement le problème du « chiffrage » de l'avortement, en confrontant et en retravaillant les études quantitatives d'époque, des sources statistiques officielles peu utilisées jusque là, et des archives sérielles originales (comme les registres des hôpitaux de l'APHP)

Bien que chacune de ces trois directions ait imposé des investigations très détaillées je n'ai pas voulu me cloisonner dans un exercice d'érudition. Sans dissoudre la spécificité de mon objet, j'ai assumé la portée relativement générale des questions soulevées. Mes résultats ont à plusieurs reprises été mis en perspective avec d'autres objets et terrains touchant de manière analogue au problème du contrôle des mœurs.

Les difficultés ayant été rencontrées dans cette entreprise doctorale sont nombreuses. J'évoquerai en premier lieu la composition de mon corpus, par définition très hétéroclite, très disparate, et pouvant paraître tantôt trop fragmentaire, tantôt trop foisonnant. Une autre difficulté rencontrée est liée à la parution, en cours de route, de plusieurs travaux d'historiens recoupant partiellement mon sujet. Cela m'a contraint à devoir éviter, sur certains chapitres, de faire doublon, mais surtout – puisque j'ai décidé de tirer profit de ce que pouvaient m'apporter ces publications extérieures – à devoir intégrer de façon cohérente des informations résultant de démarches parfois très différentes. Cela a eu pour effet de modifier l'équilibre entre sources originales et littérature secondaire. Par moment j'ai eu du mal à échapper à un style méta-analytique pour lequel je n'avais pas opté initialement. J'ai, enfin, mesuré combien il était délicat d'adapter aux matériaux historiques des outils forgés dans les sciences sociales (en particulier les sciences politiques) ; par exemple lorsque je devais parvenir à articuler analyse transversale et étude diachronique. J'espère avoir surmonté une partie au moins de ces difficultés, en ayant dégagé un certain nombre de conclusions de recherche.

RESULTATS

Ma thèse propose d'abord un portrait collectif des initiateurs de la lutte contre l'avortement, et elle retrace de façon étoffée la genèse d'une entreprise de lutte. Elle rejoint en cela des analyses relativement classiques de la sociologie politique en montrant par quel processus se construit, à partir de la fin du XIXe s., une cause collective, ensuite érigée en « problème public ». Ayant cherché à identifier les traits distinctifs de cette forme particulière de « croisade morale », j'insiste en particulier sur la diversité des acteurs engagés, en montrant notamment comment se côtoient des acteurs privés (notamment des médecins exposés de près à la question de l'avortement) et des acteurs étatiques ou liés à l'Etat. L'analyse de réseaux me permet de remettre à leur bonne place certaines figures emblématiques présentes dans l'historiographie, et d'identifier les acteurs les plus centraux comme le médecin Adolphe Pinard, le leader de l'Alliance nationale contre la dépopulation Fernand Boverat, mais aussi des personnalités moins connues comme le juriste Henri Berthélémy. Je décris également la double composante, religieuse et profane, de cette croisade, en montrant notamment comment les notions de « respect de la vie » ou de morale sexuelle, qui sont d'ailleurs loin d'être l'apanage des chrétiens, rencontrent la démarche très « matérialiste » de « chiffrage » de l'avortement. Car il faut en effet, pour que l'avortement

soit reconnu comme problème national, et pour justifier qu'il s'agit là d'un bon paramètre d'action publique, intégrer ce phénomène à ce que L-A Bertillon appelle la « comptabilité des existences ». Ma conclusion est ici que tout ce travail social aboutit, aux alentours de la Grande guerre, à une politisation réussie.

Vient ensuite la question de la définition des politiques de lutte contre l'avortement, et plus particulièrement de la fabrication des mesures opposées à ce « fléau social ». J'observe ici en quoi l'hétérogénéité de la constellation d'acteurs mobilisés démultiplie les réponses politiques possibles. Plusieurs stratégies d'action publique s'affrontent. Il est difficile de les ranger dans les rubriques usuelles de la théorie politique (morale/droit, prévention/répression, politiques pénales/politiques sociales...); je propose donc une esquisse de typologie (que j'espère pouvoir préciser dans des travaux ultérieurs) en distinguant stratégies « idéalistes », des stratégies « matérialistes », et stratégies « institutionnalistes ». Les dispositifs de lutte se constituent alors par arbitrages et dosages entre ces diverses approches. Ce qui me paraît important, c'est ensuite de démontrer que les acteurs mobilisés ne sont pas seulement des architectes qui disparaissent du jeu une fois les dispositifs mis en place mais qu'ils contribuent activement à leur application opérationnelle. L'action publique fonctionne en effet en réseau, en intégrant toutes sortes de contributeurs, et en particulier les acteurs associatifs.

A partir de l'entre-deux -guerres, et surtout dans les années 1940, on voit cette « politique de la vie » revêtir un nouveau visage. Outre son aspect le plus manifeste, l'acceptation progressive de réponses symboliquement violentes et juridiquement éloignées de l'Etat de droit, ma thèse met l'accent sur une logique plus profonde : le développement d'un impératif d'efficacité qui suppose une rationalisation, à tous les niveaux, de l'action institutionnelle. J'observe notamment comment se constitue, pas à pas, une sorte de « machine à punir » : un pouvoir judiciaire placé sous le contrôle de l'exécutif, des fonctionnaires placés en émulation, une restriction tendancielle de la marge d'interprétation et de l'esprit d'équité qui caractérisent l'acte de juger dans une démocratie libérale. Longtemps mal assumé, l'appel à certaines « bonnes volontés » prend une ampleur sans précédent : l'un des chapitres centraux de ma thèse reprend un travail mené en collaboration avec C.Capuano, et montre de quelle manière s'est constituée autour des années sombres un système associant forces de police judiciaire spécialisée et institutionnalisation de la délation.

Cette radicalisation de la lutte contre l'avortement dans les années 1940 (remise en cause progressivement à partir de 1944) pose avec acuité la question de l'efficacité de ces mesures politiques. L'Etat peut-il lutter efficacement contre ce type de conduites privées et clandestines ? Il n'existe aucune réponse simple à une telle question. En plus des statistiques

pénales, j'ai exploré ce que les données démographiques et médicales pouvaient donner comme information à ce sujet. Sans être en mesure d'offrir des résultats formels, je suggère certaines façons de reposer le problème, en l'abordant notamment à petite échelle et sur un intervalle de temps plus restreint. Je rappelle d'autre part que la notion d'efficacité a des significations très diverses pour les combattants anti-avortement, rarement naïfs au point de croire à magie de la puissance publique. Il me semble que plusieurs éléments interdisent de penser que ces politiques (surtout dans leurs versants « idéaliste » et « institutionnaliste ») aient été strictement inopérantes : en *contraignant* les infractants, en les obligeant à se cacher et donc en rendant l'opération plus nocive, en maintenant l'acte abortif dans l'illégalité, en donnant mauvaise conscience aux femmes avortées, les CAA ont obtenu une partie de ce qu'ils vouaient... A cet égard, il est possible de soutenir que le tournant législatif de 1975 n'a pas effacé toutes les traces laissées par ces années de lutte anti-avortement.

LIMITES ET AUTOCRITIQUE

Avant de conclure cette présentation, je vais soulever les points qui m'apparaissent comme des limites de mon travail et qui s'exposent selon moi le plus à la critique. Sur la forme, il m'a manqué les quelques jours de travail supplémentaires qui m'auraient permis de nettoyer un trop grand nombre de fautes d'orthographe et de coquilles, mais surtout d'élaguer certains paragraphes trop denses et de supprimer certaines lourdeurs didactiques. Bien que le reproche m'en ait souvent été fait, il m'arrive parfois de passer plus de temps à expliquer ce que je ne vais pas faire qu'à faire ce que j'ai à faire... Plus profondément, je pense que l'approche multidimensionnelle a parfois viré à la pléthore d'informations, et que la démultiplication des angles d'attaque a joué au dépens de la clarté du propos. Enfin, l'un des arguments essentiels de ma thèse – relatif à l'effectivité de la lutte anti-avortement – manque encore de vérification empirique. C'est en accédant davantage à l'esprit des administré(e)s (en utilisant davantage d'archives à dimension individuelle) que j'aurais pu confirmer que l'impact de la politique anti-avortement n'avait pas été aussi inexistant qu'on le dit parfois.

CONCLUSION :

Malgré l'aridité du sujet et des sources, ces années de recherches ont été pour moi une période d'épanouissement intellectuel. L'enquête m'a conduit vers des terrains nombreux, diversifiés et parfois plus fascinants encore que je ne pouvais l'imaginer. Elle m'a donné l'occasion de traverser des mondes sociaux, un peu comme on passe d'un pays à l'autre. J'ai

particulièrement apprécié de pouvoir jouer sur les échelles d'observation, en oscillant entre un « infiniment petit » (le cabinet médical, voire l'indice corporel observé à la loupe par le médecin légiste) à un « infiniment grand » (avec ce que j'ai appelé la géopolitique de la vie humaine). J'espère avoir modestement contribué à une meilleure compréhension de ce qu'est l'action publique, en particulier dans un domaine qui transcende les limites entre « sphère privée » et « sphère publique », et avoir aidé à percevoir dans quelle mesure la politique « travaille » la société, et dans quelle mesure celle-ci la modifie en retour. C'est en tout cas dans cette direction que j'espère pouvoir mener des recherches futures.

Pour terminer, je voudrais évoquer l'actualité de certaines des questions rencontrées, qui n'a sans doute pas échappé à mes lecteurs. La propension de l'Etat à vouloir régler tous les problèmes (réels ou supposés) en légiférant dans l'urgence, et constamment, à préférer la répression des comportements « déviants » à l'analyse des facteurs profonds ; mais aussi la croyance de certains gouvernants en une performance arithmétiquement mesurable des politiques publiques (évaluées à court terme) ne relèvent pas que de l'histoire passée. Si j'ai pu apporter quelques éléments empiriques de nature à nourrir la réflexion à ce sujet, mon travail n'aura pas été inutile.

Je vous remercie de votre attention et je suis prêt à engager la discussion avec vous.